



COMMUNIQUE N°009 DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION

Le Gouvernement de la République du Mali informe l'opinion nationale et internationale qu'un aéronef de l'armée française de type A400, immatriculé FRBAN a effectué un vol sur le trajet Abidjan-Gao-Abidjan dans la journée du mardi 11 janvier 2022.

Ledit aéronef qui était en violation manifeste de l'espace aérien malien, avait à la fois éteint son transpondeur pour ne pas être identifié et coupé la communication avec les organismes maliens de contrôle aérien.

En dépit de cette manœuvre frauduleuse, les capacités de défense nationales récemment acquises, ont permis d'identifier et tracer la trajectoire de l'avion.

En conséquence, le Gouvernement a dénoncé cette violation de l'espace aérien du Mali auprès des autorités françaises qui ont, au demeurant, décidé de soutenir les sanctions de la CEDEAO parmi lesquelles figure la fermeture des frontières terrestres et aériennes de ses pays membres avec le Mali.

A titre de rappel, le Gouvernement du Mali a aussi, en application du principe de la réciprocité, suite aux sanctions imposées par la CEDEAO, procédé à la fermeture de ses frontières avec les pays membres de la CEDEAO, excepté la Guinée.

Aussi, le Gouvernement, tout en prenant à témoin l'opinion nationale et internationale, décline toute responsabilité relative aux risques auxquels les auteurs de ces pratiques pourraient s'exposer, en cas de nouvelle violation de notre espace aérien.

Enfin, le Gouvernement du Mali invite les populations à redoubler de vigilance et à rester mobilisées.

Que Dieu bénisse le Mali !

Bamako, le 12 janvier 2022

**Le Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation,
Porte-parole du Gouvernement,**

Colonel Abdoulaye MAIGA